

PROJET D'HORAIRE-TYPE DEPARTEMENTAL

MATIN :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
3 heures d'enseignement de 9h à 12h
- Mercredi matin: deux choix
 - Cas 1 : 3 heures d'enseignement de 9h à 12h
 - Cas 2 : 2 heures et demi d'enseignement de 9h à 11h 30 (horaire prévu pour faciliter les transports scolaires)

PROJET D'HORAIRE-TYPE DEPARTEMENTAL

APRES-MIDI : trois choix

AM1 Une pause méridienne d'une heure et demie : de 12h à 13h30

- Cas 1 : enseignements de 13h30 à 15h45
- Cas 2 : enseignements de 13h30 à 15h45 (2jours) et 13h30 à 16h00 (2jours)

AM2 Une pause méridienne de deux heures : de 12h à 14h

- Cas 1 : enseignements de 14h à 16h15
- Cas 2 : enseignements de 14h à 16h15 (2jours) et 14h à 16h30 (2jours)

AM3 Une pause méridienne de 2 heures et demi : de 12h à 14h30

- Cas 1 : enseignements de 14h30 à 16h45
- Cas 2 : enseignements de 14h30 à 16h45 (2jours) et 14h30 à 17h (2jours)